



Renage le 10 juin 2022

INSCRIPTION 2022-2023

ACCUEILS PERISCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

Chère Madame, Cher Monsieur,

Si votre enfant doit être inscrit en restauration scolaire et aux accueils périscolaires (accueil matin/soir, nap, étude surveillée/dirigée) pour l'année scolaire 2022-23 vous devez impérativement compléter un dossier d'inscription, à déposer directement au service scolaire **avant le jeudi 30 juin 2022**.

Le dossier est valable pour toute l'année scolaire.

Dès que votre dossier sera validé par le service, vous aurez la possibilité, via le portail famille, de vérifier, modifier, enregistrer l'inscription de votre enfant. Pour les nouvelles inscriptions, un mail de première connexion vous sera envoyé, pour créer votre mot de passe et vous permettre d'accéder au portail famille. Il est impératif de respecter les dates d'inscription pour que l'accueil de votre enfant soit pris en compte dès la rentrée scolaire.

Pour les nouvelles demandes (1^{ère} demande), les dossiers sont à retirer directement auprès du service scolaire, ou sur le site de la Ville.

Pour la période du 1^{er} au 9 septembre, les enfants finiront l'école à 15h45 pour l'élémentaire et 15h40 pour la maternelle. Seuls les enfants devant rester à l'accueil périscolaire du soir, seront accueillis. Si vous souhaitez qu'ils soient gardés entre 15h45 et 18h30, merci de les inscrire spécifiquement.

*Pour information, les nouvelles activités périscolaires NAP ainsi que les études surveillées et dirigées **reprendront le lundi 12 septembre**.*

L'inscription n'étant possible qu'avec un dossier complet, merci de vous munir des documents suivants :

- Dossier d'inscription accueil périscolaire dûment complété
- Fiche sanitaire de liaison – Récépissé signé des règlements et du droit à l'image
- Une attestation de responsabilité civile extra – scolaire 2022-2023
- **Si l'enfant souffre d'une allergie, une attestation d'un médecin allergologue stipulant l'absence de contre – indication avec la restauration collective. (PAI)**
- Une copie de la décision de justice en cas d'autorité parentale non partagée.
- Dernier justificatif du n° d'allocataire/quotient familial CAF-MSA (ou l'avis d'imposition 2021, revenus 2020)

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

L'adjoint aux Affaires scolaires,

Le Maire,

Ronald Bassey

Amélie Girerd

Ci-dessous, la grille tarifaire pour la restauration scolaire et les accueils périscolaires.
 (Les tarifs peuvent être modifiés en cours d'année).

QUOTIENT FAMILIAL Prix en euros	0 à 381	382 à 533	534 à 686	687 à 838	839 à 938	939 à 1300	1301 à 1500	1501 à 2000	Sup à 2001	Extérieurs et adultes
Restauration par repas	2.25	2.45	2.65	2.95	3.25	3.60	4	4.35	4.70	5
Périscolaire par heure	0.67	0.82	0.98	1.13	1.29	1.44	1.65	1.85	2.06	2.58

Information gestion des commandes repas et inscription accueils périscolaires :

- ✓ Les demandes d'inscription occasionnelles à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires, se font à la semaine. (Au plus tard le mercredi pour la semaine suivante, via le portail famille ou par mail)

Adresse mail : cantine@ville-renage.fr

- ✓ Pour informer de toutes modifications de la semaine en cours. Enfants malades, retard, rajout exceptionnel de repas ou de temps d'accueil, **en respectant les délais** :

Numéro téléphone portable MATERNELLE : 06.46.40.21.24

Numéro téléphone portable ELEMENTAIRE : 06.77.93.44.21

Rappel :

Le premier jour d'absence d'un enfant est toujours dû.